

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE SONORISATION
ANIMATION COURSE PEDESTRE
PARVIS DE LA MAIRIE

Arrêté du Maire n° 2023/133

Monsieur Melaine MORIN,
Maire de la commune de Servon sur Vilaine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment ses articles L.3334-2 alinéa 2 et L.3335-4 ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU la circulaire de M. Le Ministre de l'Intérieur en date du 23 mai 1960 relative à l'installation de haut-parleurs fixes sur la voie publique ;

VU l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 10 juillet 2000 ;

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de compétence, les mesures appropriées pour préserver la tranquillité du voisinage ;

Considérant la demande du Comité des Fêtes de Servon-sur-Vilaine, aux fins d'être autorisé à installer une sonorisation lors de l'animation de la course pédestre, parvis de la mairie, le samedi 14 octobre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le samedi 14 octobre 2023, de 13 heures 30 à 18 heures, le Comité des Fêtes de Servon-sur-Vilaine, à l'occasion de l'animation de la course cycliste, est autorisé à installer une sonorisation d'intensité modérée, parvis de la mairie.

ARTICLE 2 : Cette autorisation devra être assortie d'une déclaration auprès de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM).

ARTICLE 3 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune de Servon-sur-Vilaine et sera notifiée au Comité des Fêtes de Servon-sur-Vilaine.

ARTICLE 4 : M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Châteaugiron, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de SERVON SUR VILAINE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Servon-sur-Vilaine, 14 septembre 2023.

Melaine MORIN,

Maire de Servon-sur-Vilaine.



MAIRIE

Rue Théodore Gaudiche - BP 18
35530 SERVON-SUR-VILAINE

Tél. : 02 99 00 11 85
Fax : 02 99 00 23 89

E-mail : contact@ville-servonsurvilaine.fr